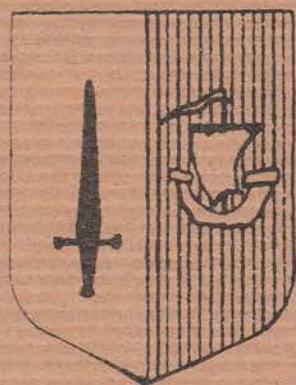
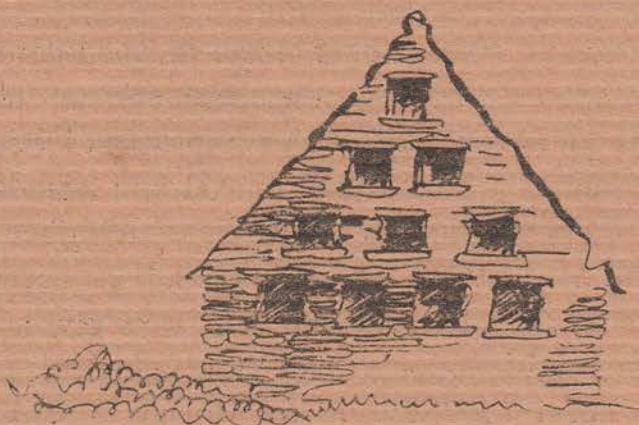
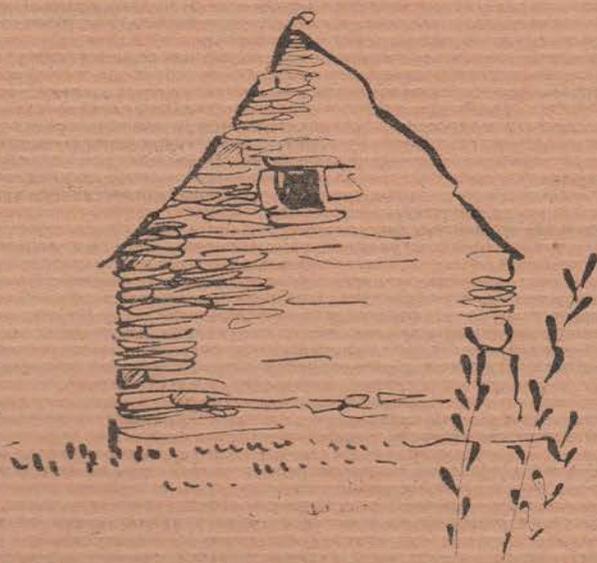
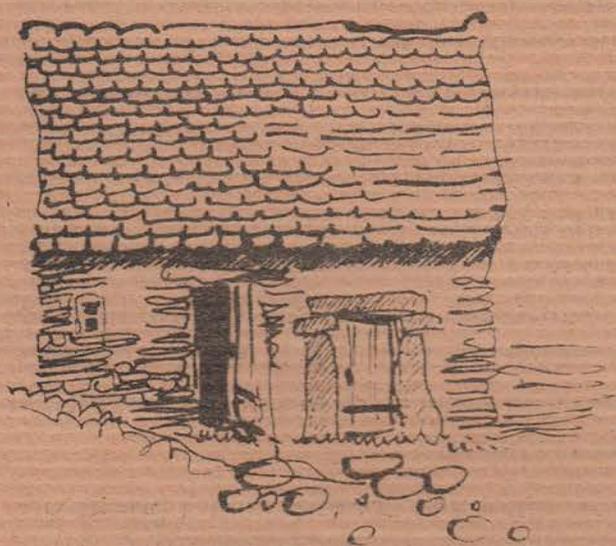


An Nor Digor

n^o5



BULLETIN
COMMUNAL
et ASSOCIATIF
de GUIMAEK

SOMMAIRE

le mot du maire

Commune

- Le mot du maire 2 - 3
- Ordures ménagères 3 - 4
- Assainissement 5 - 6
- Budget communal 7

Associations

- Club du 3ème âge 7
- Amicale Laique 8
- Bibliothèque 9
- Foyer Rural 9
- Parents d'élèves 10
- ASG 10 - 11
- C.F Poul Rodou 11

Et aussi...

- Trobodec 12
- Plus de 50 ans
de Service paroissial 13

Histoire

- Rannou Trelever (breton) 14
- Rannou Trelever (Français) 15
- Ode aux pin's 16

Loisirs

- Mots croisés 16

Depuis quelques années, l'eau est un grave sujet de préoccupation.

Au niveau de la qualité, d'abord : le problème des nitrates qui alimente tant les conversations connaît aujourd'hui un début de solution. Les analyses de sols et l'information réalisées dans le cadre du programme "Equiterre" par les services du ministère de l'agriculture, des producteurs de légumes du Haut-Léon et des collectivités locales, ont permis, au-delà d'une diminution de la teneur en nitrate, notamment à la fin de l'automne, de mettre en évidence le fait que la maîtrise de la qualité chimique de l'eau était possible à condition de s'en donner les moyens.

Aujourd'hui les analyses commencent à porter sur les pesticides et une réglementation se met en place. Cela devrait conduire à équiper l'usine de distribution du canton, située à Kerjean sur le Dourduff, de systèmes d'élimination de ces produits

s'ils sont présents dans l'eau.

Mais il existe aussi-et singulièrement depuis 1989- un problème de quantité d'eau. Le canton dispose aujourd'hui d'une seule source d'approvisionnement sur son territoire : Le Dourduff. Les deux captages anciens qui étaient utilisés en complément l'été, celui de Kerdearnel à Guimaëc et celui de St Nicolas à Plougasnou ont dû être abandonnés en raison de leur teneur élevée en nitrates. La population du canton étant multipliée par trois l'été, précisément au moment où le débit de la rivière est au plus bas, il est nécessaire de

prévoir un complément à l'extérieur. Pour cela, trois niveaux ont été inventoriés : - Le premier fonctionne déjà depuis plusieurs années. Il consiste à prélever auprès du SIVOM de Morlaix - StMartin des Champs, le complément d'été par le moyen d'une conduite sur la commune de Garland. Le SIVOM, qui puise son eau dans le Queffleut, connaît une baisse de consommation

An Nor Digor - Bulletin d'information communal l'été en raison, surtout, de la

fermeture des écoles. La complémentarité est ainsi trouvée, toutefois l'apport demeure limité.

- Le second, à réaliser probablement l'an prochain, est l'installation, par le pont de Toul an Hery, d'une canalisation permettant de connecter le réseau du canton de Lanmeur à celui de Plestin qui capte l'eau dans le Yar. Ce ruisseau n'a pas très bonne réputation, on le tient responsable de la profusion

des algues vertes sur la plage de St Michel - en - Grève. En réalité ses analyses sont très correctes et, ce qui est important, son débit d'étiage reste élevé.

- Le troisième enfin, à long terme est la constitution de l'Office Départemental d'Eau du Finistère (ODEF) qui se propose de s'attaquer, sur une grande échelle, aux principaux problèmes de l'approvisionnement en eau du département. En ce qui

concerne notre secteur, un scénario est à l'étude : il s'agirait de prélever de l'eau dans l'étang de Brennilis, de la déverser dans la Penzé pour desservir le Haut-Léon, St Thégonnec, Morlaix et le canton de Lanmeur qui constituent une zone fragile. Un vrai travail de Romains !

Nous n'y sommes pas encore... Passez un été agréable, il y aura de quoi étancher votre soif !

B. Cabon.

LA COMMUNE

ORDURES MÉNAGÈRES : quelques conseils

Afin d'obtenir un meilleur fonctionnement du service des Ordures Ménagères et, en même temps, de maintenir la commune dans un meilleur état de propreté, il est bon de rappeler certaines règles. Bien sûr elles ne sont pas toujours applicables à tous les usagers du fait des conditions d'habitation qui ne sont pas les mêmes pour tout le monde : ainsi les déchets dégradables s'éliminent plus facilement sur un grand terrain que sur un petit. Néanmoins des améliorations sont possibles si l'on s'efforce de respecter les principes suivants :

- Il ne doit être déposé dans les conteneurs que des sacs fermés.

- N'y mettez pas de branchages, ils occupent trop de place. Gardez-les pour l'hiver, il vous serviront à allumer le feu. N'y mettez pas non plus les déchets de pelouses ou de haies. Les premiers mélangés à de la terre ou à du fumier serviront de compost. Les seconds pourront être brûlés (quand l'arrêté préfectoral le permet : du 15 septembre au 15 mai).

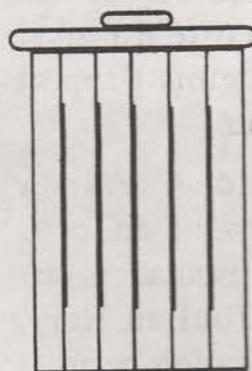
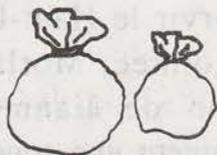
- N'y mettez pas non plus les pierres de votre jardin, les

petites trouveront place dans une ornière, les grosses serviront à agrémenter vos allées de bordures de pierres sèches.

- La collecte des Ordures Ménagères s'effectuant le mercredi, ne déposez pas vos poubelles en bord de route le jeudi. Attendez le plus tard possible.

- Si vous déménagez, si vous videz votre grenier, organisez-vous pour faire

ORDURES MÉNAGÈRES : quelques conseils



porter directement les encombrants à la décharge de Penn ar Stang, elle est bien signalée et vos ordures y seront acceptées gratuitement.

Ainsi vous n'occuperez pas à vous tout seul le camion de ramassage des encombrants.

- Tout dépôt sauvage est strictement interdit.

Si vous avez un problème, il existe certainement une solution, nous voulons bien la rechercher avec vous.

- Quand vous déposez du verre, prenez soin d'introduire toutes les bouteilles dans le conteneur et n'oubliez pas votre carton après vous !

- Ne laissez pas divaguer vos chiens, ils sont attirés par les sacs-poubelles qu'ils déchirent, laissant derrière eux un spectacle navrant et qui complique le travail des employés accompagnant la benne à ordures.

- Enfin, une aire de stoc-

kage des matières plastiques sera prochainement installée près du hangar communal de Rubolzeg. Vous pouvez y déposer les bouteilles plastiques de tous types même si ne sont récupérables que les PVC (comme les bouteilles d'eau, par exemple).

Quand chacun accepte de faire un petit effort, la vie est plus agréable pour tout le monde.

Le Maire.

Propre, facile, sans effort : votre conteneur personnel :

750l (4 roues)	1550 Frs H.T. (1)
340l (2 roues)	600 Frs H.T.
240l (2 roues)	360 Frs H.T.
120l (2 roues)	250 Frs H.T.

(1) Prix au 1 / 4 / 92

Si cela vous intéresse, retournez le coupon ci-dessous à la mairie, les conteneurs seront livrés à domicile.

✂

Nom : Prénom :

Adresse :

Capacité du conteneur :

✂

Correction du mots croisé n° 4

HORIZONTALEMENT

- | | |
|-------------------|------------------|
| A - Coetanlem | G - Tnt - Asine. |
| B - Ru - Rg - Im. | H - Rr - Rtf. |
| C - Ergonomie. | I - Plâtres. |
| D - Va - Jetage. | |
| E - Eg - Osé. | |
| F - Tata - Etat. | |

VERTICALEMENT

- | | |
|------------------|------------------|
| 1 - Crevette. | 7 - Lima - Tire. |
| 2 - Ouragan. | 8 - Emigrants. |
| 3 - Tt. | 9 - Ee - Tef. |
| 4 - Trojoa - Ra. | |
| 5 - Agnès - Art. | |
| 6 - Otées | |

P4

ASSAINISSEMENT

Règlement du service d'assainissement

Si une canalisation d'assainissement dessert votre habitation, ceci vous concerne :

LES ARTICLES PRINCIPAUX

Article 1 - Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement dans le réseau d'assainissement d'eaux usées domestiques et industrielles.

En vertu de l'article L33 du Code de la Santé Publique, le raccordement aux égouts disposés pour recevoir les eaux domestiques, établi sous la voie publique, est obligatoire pour les immeubles y ayant accès, soit directement, soit par voie privée, soit par servitude de passage ; les conditions générales de raccordement et de déversement sont fixées par les articles 34 à 35-9 du Code de la Santé Publique et par le règlement sanitaire départemental.

Dans le texte du présent règlement, le terme "Service d'assainissement" désigne :

- Soit le service spécialisé de la Collectivité qui assure en régie directe la gestion du Service d'assainissement.

- Soit la société à laquelle la Collectivité pourrait confier la gestion de son service d'assainissement en vertu d'un traité de gérance ou d'affermage approuvé

par M. Le préfet.

Article 2 - Demande de déversement

Tout immeuble dont le raccordement est obligatoire doit faire l'objet d'une demande de déversement auprès du Service d'assainissement, demande établie en deux exemplaires dont l'original est conservé par le Service d'assainissement et la minute restituée à l'usager.

Cette même obligation s'impose à tout riverain déversant des eaux usées à l'égout, que ce déversement soit direct ou indirect, complet ou partiel, qu'il ait lieu par l'intermédiaire d'un branchement réglementaire ou par tout autre cheminement.

L'acceptation par le Service d'assainissement crée la convention de déversement entre les parties.

Article 3 - Nature des eaux susceptibles d'être déversées à l'égout

Le réseau d'eaux usées ne peut recevoir les eaux pluviales telles que :

- Les eaux de pluie proprement dites,

- Les eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeubles...

- Les eaux de drainage des sols et des sous-sols.

Les eaux susceptibles d'être

déversées dans le réseau d'égouts sont les suivantes :

3-1 - Eaux usées domestiques comprenant :

→ Les eaux usées ménagères (lavage, toilette...)

→ Les eaux vannes (urines et matières fécales).

3-2 - Eaux usées autres que domestiques sans caractéristiques spéciales sous les réserves suivantes :

Leur déversement doit, conformément à l'article L35-8 du Code de la Santé Publique, être expressément autorisé par le Service d'assainissement.

Pour être admises, ces eaux ne doivent être susceptibles, ni par leur composition, ni par leur débit, ni par leur température, de porter atteinte au bon fonctionnement et à la bonne conservation des installations ainsi qu'à la sécurité et à la santé des agents du Service d'assainissement.

De plus, elles devront satisfaire aux conditions imposées par l'Instruction du Ministre de l'Industrie du 6 juin 1953 relative au rejet des eaux résiduaires par les établissements classés (Journal Officiel du 20



juin 1953) après correction le cas échéant (acidité, matières en suspension, etc...) aux dispositions de l'arrêté préfectoral autorisant l'établissement classé et aux termes de l'article 11-4 du présent règlement.

3-3 → Des eaux usées autres que domestiques entraînant pour le réseau et la station dépuracion des sujétions spéciales d'équipement et d'exploitation peuvent être admises selon des conditions à définir dans chaque cas, les caractéristiques de ces eaux étant définies dans la convention prévue à l'article 11-4 du présent règlement, une participation financière aux frais de premier équipement et d'exploitation pourra être demandée.

Article 4 → Déversements interdits

Il est interdit de déverser :

- Le contenu des fosses fixes,
- L'effluent des fosses de type dit "fosses septiques", (cf. instruction du 10 juin 1976 de M. Le Ministre de la Santé Publique).
- Des ordures ménagères,
- Des liquides ou vapeurs corrosifs, des acides, des

matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions,

- Des composés cycliques hydroxylés, et leurs dérivés, notamment tous les carburants et lubrifiants,

- Des vapeurs ou des liquides d'une température supérieure à 50°,

- Des eaux non admises en vertu de l'article précédent,

- Et d'une façon générale, tous corps solides ou non, de nature à nuire soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration. Il est par exemple interdit aux bouchers-charcutiers de déverser, dans les égouts, le sang et les déchets d'origine animale (poils, crins, graisses), aux garagistes de déverser des huiles de vidange, graisse, peinture, etc...

En application de l'article L 35-2 du Code de la Santé Publique, les fosses fixes, fosses septiques ou appareils équivalents existants devront être supprimés lorsque l'immeuble aura été branché au collecteur public d'eau usées. Ils seront démolis ou comblés après vidange et désinfection.

Le Service d'assainissement se réserve le droit d'effectuer chez tout abonné et à toute époque, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile.

Article 8 → Règles générales concernant les déversements ordinaires.

Ces règles sont applicables aux usagers qui ne sont pas concernés par l'article 11 ci-après. Elles concernent la majorité des usagers alimentés exclusivement par le réseau de distribution d'eau et rejetant après usage les eaux correspondantes en quantités inférieures aux seuils dont l'instauration a été prévue par l'article 8 du décret numéro 67-945 du 24 octobre 1967 qui vise notamment les entreprises industrielles, commerciales et artisanales. Les exploitants agricoles ne sont des usagers ordinaires que s'ils ne bénéficient pas de l'abattement fixé par la collectivité, en application de l'article 7 du décret du 24 octobre 1967, numéro 67-945 relatif à l'institution, au recouvrement et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration et de la circulaire d'application du 5 janvier 1970. La convention de déversement peut être souscrite à toute époque de l'année.

Dans un même immeuble, il doit être souscrit au moins autant de conventions que d'abonnements au service des eaux ou que de logements indépendants.

P.6

BUDGET COMMUNAL

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :	2 737 628 F
FRAIS DE PERSONNEL :	850 000 F
PARTICIPATION ET CONTINGENTS :	439 486 F
TRAVAUX ET SERVICES EXTÉRIEURS :	305 800 F
PRÉLEVEMENTS POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :	657 304 F
RECETTES :	2 737 628 F
CONTRIBUTIONS DIRECTES :	1 390 327 F
DOTATIONS DE L'ETAT :	876 502 F
PRODUITS DOMANIAUX ET DE L'EXPLOITATION :	280 000 F

SECTION D'INVESTISSEMENTS

VOIRIE :	429 050 F
ASSAINISSEMENT : (y compris la part de la commune de Lanmeur)	2 017 743 F
LOTISSEMENT ((STANKOU UHELLA) :	112 000 F
RECETTES :	
SUBVENTIONS :	1 396 264 F
AUTOFINANCEMENT :	657 304 F
TVA :	57 169 F
EMPRUNTS :	353 000 F



CLUB DU 3EME AGE :

Le Club fonctionne dans une très bonne ambiance.

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 92

Il y a eu deux sorties :

→ le 29 janvier un Kig ha Farz à Pleyber-Christ

→ le 18 Mars sortie à Bégard.

2 Inter-Club :

→ Guimaëc-Lanmeur le 26 mars 92

→ Lanmeur-Guimaëc le 16 Avril

La clôture s'est faite le 30 avril 92, dernière réunion terminée par un repas amical.

Depuis nous avons organisé deux concours de Belote : Les 9 Mai 92 et le 20 juin 92.

Et maintenant pensons à la rentrée de Septembre.

ASSOCIATIONS

foyer rural - les Amis de Trobodec
A.S Guimaëcoise - Club du 3^{ème} Age
Amicale Laïque - C.F de Poul Rodou

AMICALE LAIQUE

Eh oui ! Encore une année scolaire qui s'achève, année riche en événements de toute sorte.

Au niveau des activités que l'on pourrait qualifier "d'économiques" nous n' avons pas failli au traditionnel couscous, ni à la kermesse de fin d'année. En revanche nous avons innové puisqu'à la place du pot au feu, nous avons mis sur pied un kig ha farz qui a tenu toutes ses promesses. **Et, courant aout, plus précisément le samedi 8, nous aurons le plaisir de vous accueillir dans le cadre d'une SOIRÉE MOULES FRITES avec animation musicale:**

Au chapitre des activités "loisirs" innovation également avec la randonnée pédestre en avril qui nous a permis de découvrir une partie de notre commune grâce au concours de Bernard Cabon, féru d'histoire locale. Journée ensoleillée très agréable... Sans oublier la deuxième édition de la randonnée vélo dans la joie et la

bonne humeur.

Sans contraste, le point fort de cette année scolaire est la mise en place d'une bibliothèque, BCD, accompagnée d'un équipement informatique, ceci dans le cadre du projet d'école établi par les enseignants. Car chacun sait que l'éducation nationale avait demandé à chaque école qui le désirait d'établir un projet. Hélas les conseillers ne sont pas les payeurs et si l'Etat a des idées, il n'a pas cependant les moyens de mise en œuvre. De ce fait, la municipalité a largement contribué au financement de ce projet de BCD, et également à l'aménagement des locaux. L'amicale laïque n'a pas été en reste et a également participé à la mise en place de la BCD. Résultat : trois ordinateurs utilisés par les enfants, et des centaines de livres et documentations, tout ceci dans des locaux spacieux que tout le monde peut visiter. Un outil pédagogique indispensable, qui manquait très certainement dans notre école à l'heure où la lecture est devenue primordiale. Un outil qui permettra aux élèves de découvrir par la suite pour ceux qui ne l'auraient encore fait, ou de fréquen-

ter plus activement la bibliothèque communale inaugurée cette année.

Enfin permettez-moi de remercier au nom de l'association, toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de nos animations et activités. Des élèves vont quitter notre école pour rentrer en 6^{ème}. Je souhaite que leurs parents continuent de garder le contact. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux parents d'élèves. Nous avons d'autres projets pour d'autres activités. Mais ceci est une autre histoire.

Rendez-vous en septembre et Bonnes Vacances.

Jacques Creignou.

NB: Le pin's de Guimaëc réalisé en collaboration avec la mairie est enfin arrivé, non sans mal. (Voir par ailleurs). Vous le trouverez dans les commerces ou à l'école, pour la modique somme de 20F.



BIBLIOTHÈQUE

Le cadre agréable des nouveaux locaux remplit son but : les abonnements ont augmenté en nombre. Une autre bonne nouvelle : le don de 500 livres effectué par un généreux donateur. Il est toujours temps de profiter de ce service pour une somme qui reste inférieure à l'achat d'un seul volume.

Rappelons les heures d'ouverture, assurées par des bénévoles :

**LE MERCREDI
DE 10H À 11H**

**LE VENDREDI
DE 15H30 À 16H30**

FOYER RURAL

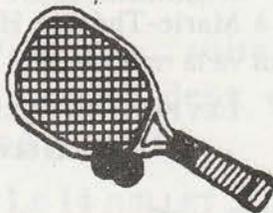
Vous pouvez constater d'après le texte qui suit : que toutes les activités du Foyer Rural obtiennent un vif succès.

GYMNASTIQUE :

Très suivie deux fois par semaine et dans une très bonne ambiance.

PING-PONG :

Toujours fréquenté par des jeunes. Les jeunes ne possédant pas de carte du Foyer pourront prendre des renseignements auprès des responsables, pour l'année à venir.



DANSES BRETONNES :

Une activité très agréable pour tous : et très fréquentée tous les mardis soirs toute l'Année. **LE FEST-NOZ D'ÉTÉ A LIEU LE 11 JUILLET.** Dès maintenant prenez note de cette date. Vous pourrez avoir la satisfaction d'admirer le groupe de danseurs Guimaëcois à d'autres festivités "Poul Rodou" en Août 92. "Office du Tourisme Locquirec-Guimaëc" le 13 juillet et bien ailleurs ...

ANGLAIS :

Les cours sont très suivis surtout

pour des adultes : seule une jeune scolaire très courageuse fréquente régulièrement ces cours, le jour et l'heure de ces cours, les mardis de 17H45 à 19H.

COUTURE :

Une activité de plus en plus suivie : elle fonctionne les mardis de 14H à 17H30 et jeudis de 20H à 22H30

Les travaux réalisés durant l'année écoulée seront exposés les 4 et 5 juillet 92 salle An Nor Digor avec entrée gratuite : Tombola, café, crêpes, gâteaux.

LUTTE BRETONNE :

Toujours en bon fonctionnement les détails vous seront communiqués par les responsables.

QUELQUES DATES À RETENIR :

4 - 5 JUILLET : Exposition Travaux couture.

5 JUILLET : Courses Cyclistes

11 JUILLET : Fest-Noz avec les HOPERIEN et les KANTRE-RIEN AR C'HOAT

Septembre : Bourse aux vêtements et divers objets. Dans la presse vous aurez d'autres détails complémentaires et la date.

19

PARENTS D'ÉLÈVES

NOTRE INSTIT DE MATERNELLE S'EN VA !

Début juin, nous avons appris que Andrée Rumeur quittait notre école et qu'elle allait exercer à Plougasnou commune où elle réside. En effet, après avoir effectué un tour de chauffe à Santec où elle a passé deux années, elle est revenue au pays, dans un premier temps à l'école de St Jean, et ceci pendant douze ans, puis à guimaëc où elle a exercé pendant 18 ans.

Elle a eu la lourde tâche d'accueillir en maternelle les petits nouveaux, de consoler, de réparer les petits bobos, tout ceci avec tact et gentillesse. Car, considérée à tort comme une simple garderie, la classe maternelle est un lieu de découverte pour l'enfant : lieu des apprentissages premiers, découverte de la vie en communauté.

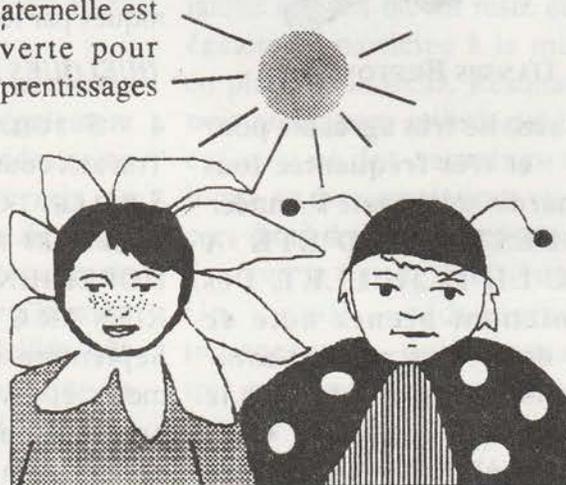
Au sein d'une équipe soudée et dynamique, elle a su communiquer aux enfants ses passions pour le chant, les contes où

encore le sport. Nous n'oublions pas les soirées récréatives, les spectacles des kermesses, le mardi gras, où elle nous concoctait des numéros ou des prestations de haut niveau.

Enfin, pendant plusieurs années, elle a été trésorière de l'Amicale laïque. Et nous savons tous la charge que cela représente.

Nous nous permettrons donc de la remercier pour son action au sein de notre école et nous lui disons "Bon Vent" à Plougasnou. Et nous souhaitons la bienvenue à Marie-Thérèse Huru-guen qui va la remplacer.

LES PARENTS D'ÉLÈVES
DE GUIMAEAC



ASSOCIATION
SPORTIVE
GUIMAECOISE

Le rideau est tombé sur la saison 91-92 : Elle aura été finalement plus qu'honorable pour nos footballeurs qui - bien qu'ayant essuyé quelques revers en début de championnat- terminent 3^{ème} de leur groupe.

Malgré cette difficile mise en route, ils accèdent cependant en 2^{ème} division, niveau plus conforme à leur valeur.

Désormais il faut penser à l'avenir :

- Proche : la saison 92-93. A cet effet le recrutement de nouveaux joueurs a constitué l'un des soucis des dirigeants.

- Plus lointain : la relève des joueurs actuels. Aussi en assemblée générale il a été décidé d'engager une équipe de jeunes (moins de 17 ans) pour la prochaine saison, formation qui constituera donc l'ossature de la future ASG.



Le club en bref :

☛ **joueurs 91-92 :** Rémi CABIOCH, Arnaud GUILLOU, Loïc et Romuald HACHE, Jean Pascal JOURDREN, Loïc LE PEN, Philippe et Thierry MASSON, Christian PECQUET, Pierrot RAOUL, Eric TANGUY, Hervé THOMAS, Jean-Yves et Xavier TOCQUER, Alain TROADEC.

☛ **Le conseil d'administration :**

Président : Jean MAHE

Vice Président : Mathieu PRIGENT

Trésorier : Pierrot RAOUL

Trésorier-adjoint : Alain TROADEC

Secrétaire : Eliane CABIOCH

Secrétaire-adjoint : Jean LAUDREN

☛ **Membres du bureau :**

Rémy CABIOCH,

Yvon LE JEUNE,

Jean-Michel CUDENNEC,

Hervé STEPHAN,

Alain SALIOU,

Jean KERVARREC.

Entraîneur : Alain TROADEC.



COMITÉ DES FÊTES DU POUL RODOU

Le comité des fêtes de Poul Rodou a débuté ses activités 92 par son traditionnel bal du muguet du 1^{er} mai. Malgré la concurrence d'un autre bal programmé au dernier moment sur Lanmeur **MARIE NOELLE** a réussi à regrouper ses fidèles danseurs salle "An Nor Digor" et le bal a connu son succès habituel.

Pour la suite du programme deux dates sont à retenir :

• **LE 14 JUILLET :**

CONCOURS DE PÉTANQUE ET DE GALOCHES

• **LES 16 ET 17 AOUT :**

POUR LA FÊTE DES MOISSONNEURS COMME CHAQUE ANNÉE LES JEUX HABITUELS SERONT À L'AFFICHE.

Les enfants cette année ne seront pas oubliés et disposeront d'une structure gonflable sur la fête.

La partie animation comprendra :

☛ chants et musique bretonne par le groupe "STEREDEN VOR"

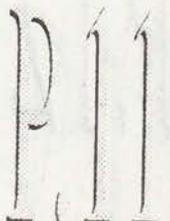
☛ Accordéon et orgue par Gaël Boulanger des "Feux Follets".

☛ Danses bretonnes par le groupe de danses du Foyer Rural de Guimaëc

Un problème toutefois demeure pour la danse, le comité ne disposant pas d'estrade pour les recevoir.

Le comité a sollicité la commune pour obtenir le bitumage d'une aire de danse sur la partie haute du parking de Poul Rodou.

Comme chaque année l'entrée de la fête sera gratuite.



à Trobodec



COMPAGNIE
GENERALE
DES EAUX

Centre Régional Bretagne
4^{ème} Secteur

Venelle de la Mairie

29620 LANMEUR

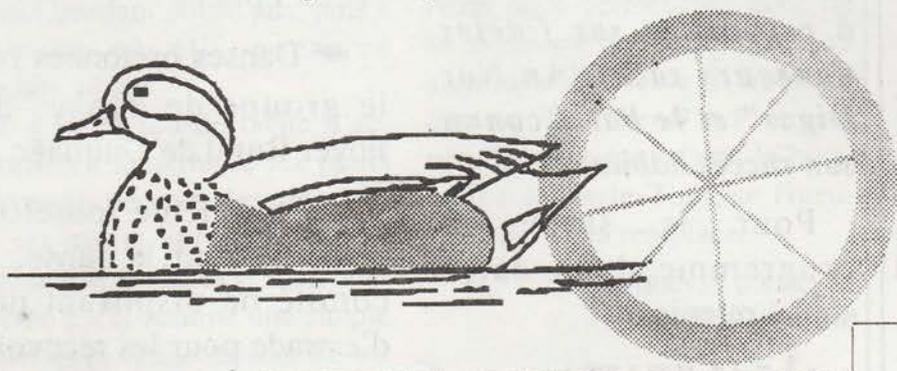
Tél : 98 67 58 71

Des travaux ont été effectués à l'intérieur du moulin par des stagiaires, qui ont en particulier consolidé les poutres et refait le plancher. La roue de l'entreprise Jaouen tourne comme une horloge, lentement certes pour

éviter une trop grande usure des paliers. La sécheresse a provoqué une forte eutrophisation de l'eau de l'étang, mais cela n'a pas empêché canards et poules d'eau de nidifier.

Une grande fête champêtre est prévue pour le premier dimanche d'août.

Le programme reste à peaufiner mais nous savons déjà qu'il y aura plus de peintres que d'habitude, que d'autres artistes s'y associeront. Un concours de pêche à la Truite sera organisé, ainsi que des animations liées à la mer.



Avec POSTÉCLAIR (le service de télécopie de la POSTE) il suffit de quelques minutes, de quelques heures au plus, pour que la copie de votre document parvienne à votre correspondant. Bien entendu vous communiquez en toute confidentialité et conservez l'original du document que vous envoyez.

Disponible gratuitement, la formule UNIPAGE vous permet de rédiger vos messages courts à votre fantaisie en bénéficiant d'un tarif avantageux.

DE LA POSTE TÉLÉCOPIEZ VOS URGENCES...

Depuis le 1^{er} Mai 92 la Poste de LANMEUR dispose d'un service de télécopie 98 78 81 33 Télécopieur à la disposition de tous.

TARIF EN VIGUEUR AU 01.01.92

	FRANCE	DOMTOM	EUROPE
1 ^{ère} page	20F	40F	32F
chaque page suivante	16F	30F	18F
unipage	18F	36F	27F
Port spécial à domicile			23F
Avis téléphonique d'arrivée			5F

Presque instantanément, à partir du Bureau de Poste vous pouvez faire parvenir une lettre manuscrite, un texte et même un Dossier à votre correspondant en FRANCE et dans les principaux pays étrangers.

P.12



LA POSTE
CHEF D'ÉTABLISSEMENT
JOSEPH PERSON
☎ : 98 67 51 95

Plus de 50 ans de service paroissial

Le samedi 28 mars la messe était célébrée à 18 H 30 en l'église de Guimaëc ... Pourquoi un samedi et à 18 H 30 ?

C'était la conclusion de la visite pastorale de Monseigneur Clément GUILLON, notre évêque, dans le secteur paroissial de Lanmeur. Ce soir donc, Monseigneur célébrait la messe entouré de Monsieur le Vicaire général PERON, de M. le Curé de Lanmeur, des recteurs de Guimaëc et Locquirec et de l'Aumonier de l'Île Blanche.

Près de 300 fidèles des 4 paroisses avaient pris place dans l'église lorsque la procession des enfants de chœur de

Locquirec et Guimaëc et du clergé remontait la nef tandis que la chorale inter-paroissiale entonnait le chant d'entrée.

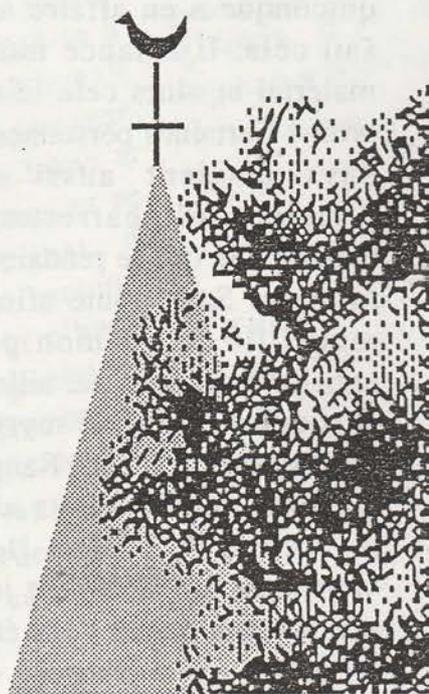
A la fin de la cérémonie, notre Évêque décorait de la médaille du mérite diocésain deux paroissiens : Madame Marie PRIGENT, sacristine depuis plus de 50 ans (elle avait succédé à sa mère) et de son époux Henri PRIGENT, sacristain puis organiste ...

A eux deux, Marie et Henri, battent certainement un record dans le diocèse ...

Félicitations !

D'ailleurs ces félicitations et tous les vœux leur furent présentés par des membres de la communauté paroissiale,

à laquelle s'était joint Monsieur le Maire, au cours d'une sympathique réception au presbytère.



LES EXPLOITS DE RANNOU TRELEVER (suite)

Résumé : la grand-mère de Rannou a reçu d'une sirène, un philtre devant donner des forces à l'enfant. Rannou l'a bu.....

En peu de temps Rannou était devenu un garçon grand et fort pour son âge. Alors qu'il n'avait encore que six ou sept ans, les gens du voisinage entendaient parfois un tintamarre épouvantable, un vacarme assourdissant, bien pire que le tonnerre, vous savez, quand le Bon Dieu joue aux boules avec le diable et que c'est celui-ci qui perd. Paolig est un gars qui n'aime pas perdre, quiconque a eu affaire à lui sait cela. Il balance tout le matériel et alors cela fait du bruit ! Certaines personnes du pays disaient aussi que c'étaient les charrettes de Cornouaille qui se rendaient à la plage. Sans doute afin de recueillir du goémon pour enrichir leurs sols, par ailleurs si pauvres. Enfin, le mystère fut découvert : c'était Rannou qui jouait aux osselets avec les rochers de Toul an Hery. Vous avez probablement joué aux osselets quand vous étiez à l'école, oui mais avec des graviers que vous aviez

choisis, quatre bleus et un blanc pour faire la mère, pas avec des rochers dont certains pesaient une tonne ! Eh bien, c'est ainsi que le garçon passait son temps entre Penn ar Guer et la rivière du Douron. On peut encore aujourd'hui identifier des traces de cette époque. Tenez, vous connaissez, j'en suis sûr, le calvaire de Kerbouliou. Celui qui a été dressé au carrefour, au bord du ruisseau entre les deux maisons que l'on nomme Le "Paradis" et l'"Enfer". C'est une belle croix, élégante avec son petit auvent qui abrite, d'un côté la vierge en majesté et de l'autre son fils. Saint Pierre et un autre saint, Jean peut-être, sont là aussi pour leur faire une petite visite. Tous ces personnages donnent au monument un sacré poids ! Rannou, quand il y avait des pardons dans le pays, mettait le calvaire sur son épaule et allait, à pied bien sûr, faire fête aux quatre coins du canton et même au-delà puisqu'il fut aperçu à plusieurs reprises au pardon renommé qu'il y avait à cette époque-là à Saint Carré dans la paroisse de Lanvellec. Arrivé le moment

de la procession, Rannou brandissait sa croix au-dessus des fidèles qui faisaient le tour du cimetière en chantant. La cérémonie terminée, il rentrait par le même chemin et plantait la croix dans son socle en attendant le pardon suivant. Plus d'un s'est essayé, depuis, à arracher la croix à ce socle. Les plus solides gaillards du Trégor et du Léon réunis n'ont pas seulement réussi à faire trembler son fût le moins du monde !

Rannou était ainsi, mais autant son corps était fort, autant son cœur était bon. Toujours prêt à soutenir celui qui était dans les difficultés. Courageux au travail, il ne craignait pas de saisir le manche pour faire avancer le travail chez les paysans qui étaient ses fermiers. Il n'était pas comme les nobles méprisants qui opprimaient le pauvre peuple à cette époque. Non, c'était un homme affable et réputé pour cela dans les pays.

Oui mais, non loin de Trélever il y avait un autre gentilhomme. Celui-là alors, ça n'était pas du tout la même chose ...

A suivre...

TAOLIOU KAER RANNOU TRELEVER (heul)

Berrskrid : Mamm-gozh Rannou a zo bet roet dezhi gant ur vari vorgan un evaj evit degas nerzh d'ar paotr. Rannou en deus lonket anezhan...

En nebeut amzer e teuas Rannou da vezan ur paotr bras ha terrubl evit e oad. Pa ne oa c'hoazh nemet c'hwec'h seizh vloaz e kleve a-wechou tud ar vro un talabao pitoyabl, ur c'hroz bominabl, gwasoc'h un tamm mat evit ar c'hurunou, c'hwi oar pa vez an Aotrou Doue o c'hoari boulou gant an diaoul hag heman o koll. Paolig a zo ur paotr ne blij ket dezhan koll, kement hini en deus bet afer outan a oar se. Strinkan a ra an holl draou en aer, neuze e vez safar avat ! Lod deus tud ar vro a lavare ivez e oa kirri Kerne o vont d'an aod, moarvat evit klask bejin da binvikaat o zouar ken dister ! Goude ne veze tamm arnev ebet e veze klevet an drouz-se dreist holl war zu Plistin.

Benn ar fin e oa bet dizoloet ar c'hevren : Rannou eo an hini oa o c'hoari pempigou gant reier Toull ar C'hirri. C'hoariet o peus moarvat pempigou pa oac'h bihan er skol ? Ya gant meinigou dibabet, pevar glas hag un wenn d'ober ar vamm, pas gant reier, lod anezhe a oa enne daou vil lur a bouezh ! Ma, evelse e tremene ar paotr e amzer etre

Penn ar Gêr ha ster an Douron. Meur a roud a c'heller gwelout c'hoazh deus ar poent-se. Sellit, anavezout a rit, me zo sur, kroaz Kerbouliou. C'hwi oar, an hini zo bet savet er c'hroaz-hent just e bord ar oas etre an daou di a vez graet oute ar Baradoz hag an Ifern. Ur c'hroaz vrav ha dilikat eo honnezh avat, gant he zoennig da lakaat en disklav, deus un tu ar werc'hez kurunennet ha deus an tu all he mab. Sant Per ha ur sant all, Sant Yann marteze, a zo deut aze ivez d'ober dezhe un tamm weladenn. An holl dud-se a ro un tamm mat a bouezh d'ar groaz ! Rannou, pa veze pardonioù er vro e lakae ar groaz war e skoaz hag ez ae, war droad evel just, da bardonian dre ar c'hanton ha memez e maes ar c'hanton peogwir eo bet gwelet meur a wech e pardon brudet e veze d'ar mare-se e Sant Kare war parrez Lanveleg. Ur wech erruet poent ar prosession e save Rannou e groaz a uz d' an holl pardonerien a veze oc'h ober tro ar vered en eur ganan. Echu an abadenn e tistroe ar paotr dre memez hent hag e

sanke ar groaz en he maen da c'hortoz ar pardon goude. Meur a hini a zo bet abaoe oc'h essae tennan anezhi deus he zoull. Krenvan tud eus Bro Dreger ha bro Leon unanet n'o deus ket gellet lakaat an troad da grenan an disteran ! Evelse e oa ar paotr, met ken kalet a oa a gorf, ken tener a oa a galon. Prest da sikour ha da harpan an hini a wele en diaesamant ; kalonek dirak al labour, ne rae ket fae warnan kregin en troad da lakaat an traou da vont war an araok gant al labourerien douar a oa fermerien dezhan. Ne rae ket evel an noblansou dismegus a veze d'ar mare-se o waskan war an dud paour.

Nann, paotr an holl a oa ha brudet er c'hontre evit se.

Ya, met tost da Drelever e oa un denjentil all. Hennezh avat, ne oa tamm bet henvel ...

N'eo ket echu...

P.15

Ode au pin's



Le Pin's de Guimaëc est arrivé
 Enfin nous n'en sommes pas fâchés
 Après bien des viscissitudes
 Il a rejoint nos latitudes
 Sa couleur rouge et or
 Vous l'aimerez encore encore
 Sur sa face notre blason
 De l'apprécier encore une raison
 D'un côté l'épée de Rannou
 Un héros bien de chez nous
 De l'autre la nef de Coëtanlem
 Vraiment c'est une merveille
 Au profit de l'école, il est vendu
 Alors plus aucune retenue
 Et si cela n'est déjà fait
 Pour que tout soit parfait
 Amis venez l'acheter
 Le Pin's de Guimaëc est arrivé !

Jean Claude Thillooy

mots croisés

N° 5



	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									
J									

HORIZONTALEMENT :

- A. Saint bien connu à Guimaëc.
- B. Alliée. Cri d'admiration chez les jeunes.
- C. Zeus la transforma en vache ! Sigle politique des années 60. Doublié, c'est une pépé.
- D. Non constructible. Naviguer.
- E. Volume. Indien dans le désordre.
- F. Pétillant italien.
- G. Consonnes. Ranger son véhicule.
- H. Sur un panneau à l'entrée de Plouégat.
- I. Planches "Non" précieux et archaïque.
- J. Mieux vaut la remettre dans l'ordre avant les élections ! Celle de St Jean du Doigt est la plus haute du canton.

VERTICALEMENT :

- 1. A sa chapelle dans la paroisse de Guimaëc.
- 2. Après 14 ans, son procès vient de trouver une issue ! C'est du vin en Breton.
- 3. Voyelle doublée. A moi. Dieu gaulois.
- 4. Pas vieilles.
- 5. Théâtre japonais. Printemps ou balai.
- 6. Cette ferme de Guimaëc a donné son nom à une roche (épidiorite).
- 7. Or. A Lannion, ce sont des œufs. On la fête près d'Auray.
- 8. Ancien président du Portugal. Norme Française.
- 9. C'était l'occasion de jouer du "Korn-bout" pour certains mariages.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- 11 juillet** : Fest Noz du Foyer Rural (cour de l'école).
- 13 juillet** : Spectacle de l'office du Tourisme Locquirec - Guimaëc (à Locquirec).
- 14 juillet** : Concours de pétanque et de galoches à Poul Rodou.
- 26 juillet - 20 Août** : Exposition de peinture à la mairie de Guimaëc.
- 2 Août** : Fête champêtre dans le vallon de Trobodec.
- 8 Août** : Moules-Frites à l'école.
- 16 - 17 Août** : Fête des moissonneurs à Poul-Rodou
- 30 Août** : Chorale à l'église (Office de tourisme Locquirec-Guimaëc)
- Septembre** : Bourse aux vêtements (An Nor Digor)

Dimanche 6 septembre : Pardon de N.D des Joies.

17 - 18 Octobre : Week-end des randonneurs : Ouverture du sentier côtier Poul Rodou - Plage de St-Jean.

P.16